



Contrat de Quartier Durable LES MAROLLES

P.V. DE LA COMMISSION DE QUARTIER N°9

TENUE EN DATE DU

17 septembre 2018 à 18h30

A l'Atelier des Tanneurs

PRESENCE - AANWEZIGHEID	2
RAPPORT EN FRANCAIS	3
Ordre du jour	3
Questions administratives	3
Projets & Actions.....	3
Budget.....	6
Planning	6
Calendrier.....	6
Documents	6
Documents Diffusés	6
Documents à produire	7
Documents à valider	7
Questions réponses.....	7
VERSLAG IN HET NEDERLANDS	10
Dagorde.....	10
Administratieve vragen	10
Projecten & Acties.....	11
Budget.....	14
Planning	14
Kalender	14
Documenten	14
Verspreide documenten	14
Voor te leggen documenten	14
Te valideren documenten	14
Vragen / antwoorden.....	14

PRESENCE - AANWEZIGHEID

Ville de Bruxelles/ Cabinet Echevine
Stad Brussel/ Kabinet van de Schepen

Clémentine BARZIN , Olivier FAINGNAERT

Ville de Bruxelles/ Cellule C.A.R
Stad Brussel / Cel C.H.A.

Nicole VANDERHAEGHE, Grégoire VERHAEGEN, Sylvie LEMAIRE

Direction de la Revitalisation Urbaine - DRU
Directie Stadsvernieuwing - DSV

Thomas VANDE VELDE

Habitants
Buurtbewoners

Bart BOSMANS, Gwenaël BRES, Michel DESCHUYTERE, Jérôme Jolibois,,
Andrzej KRZYSZTON, Vincent MARTIN, Patrice ROUSSEAU.

Atelier des Tanneurs

Ronald DE GREEF

BRAVVO

Ghazaleh HAGDAD MOFRAD

Werk Centrale de l'Emploi

Christophe BERNARD

Convivence/Samenleven

Sandrine COUTURIER, Erdem RESNE

C.P.A.S. de la Ville de Bruxelles
O.C.M.W. van de Stad Brussel

Léopold VERECKEN

Entr'Aide des Marolles

Jacques JANSSENS

Mission Locale pour l'Emploi de Bxl-Ville

Kwang RUCQUOY

Pavé dans les Marolles

Patrick WOUTERS

PCS-Minimes

Laetitia BEAUFAYS

PCS Radis-Marolles

Mohsen LAMARTI, Eléonore WACK

Régie Foncière de la Ville de Bruxelles
Grondregie van de Stad Brussel

Brigitte MARECHAL

TIC Harmony

Thuan CHU

Transit

Caroline FABRY

Unité Scoute Marolles

Lucie DE COCK, Nathan RENER

Excusés
Verontschuldigd

Claire LABORDE, Emilie MEIRLAEN, Jeanne-Marie SEVAUX, Helena VAN
DEN NESTE, Virginie VANDEMEIR, Christine RIGAUX, Anne VanDooren

RAPPORT EN FRANCAIS

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la COQ 8
- Présentation du chef de projet pour le Contrat de Quartier Durable
- Présentation du programme approuvé par la RBC.
- Présentation aspect transversaux :
 - le participatif
 - l'aspect de genre
- Premier appel à initiatives
- Priorités engagées
- Questions / réponses

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Approbation du PV précédent

BREES COQ estime que le PV ne peut être approuvé car il n'a pas reçu de copie.

CAR Rappelle que tous les documents relatifs aux COQ sont diffusés sur le site de la Ville et donc publics et libres de téléchargement, à l'adresse suivante :

<https://www.bruxelles.be/contrat-de-quartier-durable-les-marolles>

Que le document relatif à la COQ 8 est téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.bruxelles.be/sites/default/files/bxl/contrats%20de%20quartier/PV-180417_LM_COQ8-FR.pdf

Le PV de la COQ 8 y est disponible depuis le 30 mai 2018.

Qu'en outre sur simple demande formulée à la Cellule CAR au centre Administratif de la Ville de Bruxelles, 6 Bd Anspach, 1000 Bruxelles, étage 14 local 21, une copie imprimée peut être donnée.

Règlement d'ordre intérieur (ROI)

CAR Une refonte du ROI sera proposée lors d'une future réunion, notamment sur le renouvellement des membres. La liste des membres inscrits au ROI ne correspond pas à la réalité des membres de la COQ.

Un appel à de nouveaux membres sera fait car selon le ROI, un remplacement peut être opéré dès qu'un membre n'est pas présent 3 fois consécutivement aux réunions de la COQ.

Programme de actions et projets

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le programme du dossier de base en date du 6 juillet 2018.

Le Ministre-Président a notifié l'arrêté de subsidiation par pli recommandé le 11 juillet 2018 au Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles - voir Annexe 1 au présent PV.

PROJETS & ACTIONS

CAR Signale que l'aspect de genre sera traité transversalement dans toutes les actions du CQD (voir 1^{ère} remarque générale de la lettre de notification voir annexe 1).

A cette fin la Cellule CAR a été en contact régulier avec la Cellule Egalité des Chances de la Ville de Bruxelles qui dégage un Budget particulier pour le suivi du CQD.

Volet 1 : opérations immobilières

CAR Présente les opérations immobilières.

Précise que la plupart des opérations immobilières seront suivies par l'équipe du BouwMeester Architecte (BMA) jusqu'à la désignation des auteurs de projets. Voir site du BMA pour de plus amples infos <http://bma.brussels>.

Volet 3 : opérations de requalification des espaces publics

CAR 3 types d'opérations sont envisagées :

1. Rénovation et reprofilage des voiries locales (voir plan PPT) ainsi que de la place du Jeu de Balle dont la replantation des arbres manquants ainsi que leur protection + éclairage.
2. Rénovation des intérieurs d'ilots avec une place importante pour la participation des riverains et usagers.
3. Projet de redéfinition et requalification de l'espace public autour de la tour Lacaille et derrière l'Ecole de La Marolle'. Un travail participatif sera mené afin de programmer le projet qui sera suivi par le BMA.

Volet 4 : opérations environnementales

CAR L'opération de végétalisation et perméabilisation transversale sera menée d'emblée à travers un processus participatif proche de celui des appels à initiatives citoyennes. La Cellule CAR propose l'action telle qu'elle fut réalisée dans le cadre du CQD Jardins aux Fleurs et dont le nom était Aux Arbres Citoyens.

Volet 5 : actions socio-économiques

CAR 4 types d'actions sont envisagées :

1. Mise à l'emploi et réinsertion professionnelle par l'apprentissage au travers des actions transversales supportant les projets immobiliers et les projets d'espaces publics – brigades des paveurs / rénovation des maisons en vue de location par l'intermédiaire d'AIS / programme sur la propreté, atelier ressourcerie, brigade Horeca de restaurant à économie sociale,
2. Action de valorisation des espaces publics de proximité, des structures associatives du quartier + point logement,
3. Coordination culturelle,
4. Projet aide aux seniors,

CAR Annonce que le marché pour la désignation d'un Bureau d'Etude pour l'étude sur la propreté a été lancé cet été et qu'un candidat a été retenu sur base d'une analyse des offres. Le marché a été lancé sur base d'une procédure négociée sans publicité préalable comme le permet la Loi du 17 juin 2016 sur les Marchés Publics et l'AR du 18 avril 2017. Trois bureaux ont été consultés : CORES, IDEA Consult et ICEDD.

Extraits du CDC :

PARTIE 1 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET CONTRACTUELLES

Article 4. Nature et objet du marché.

4.3. Structure du marché et remarques importantes

...Le présent marché comporte 1 tranche ferme et une tranche conditionnelle :

1. Tranche ferme :

Une étude complète y compris 10 exemplaires imprimés sur papier et un exemplaire sous forme digitale.

2. Tranche conditionnelle :

Poste 1 : suivi des recommandations à travers l'implémentation de celles-ci dans certains projets du programme du Contrat de Quartier Durable « Les marolles » dument approuvé.

Poste 2 : assistance technique à la décision et la validation des ouvrages ou solutions proposées dans les projets intégrant des recommandations ciblées par le poste 1 et découlant de l'étude réalisée en tranche fixe.

Article 7. Délais d'exécution

Le prestataire se conformera aux phases suivantes :

Tranche ferme :

1. Esquisse :

Mémoire d'état des lieux avec cartographie

2. Avant-projet :

Mémoire des recommandations proposées.

3. Projet : le prestataire livrera

Le mémoire d'état des lieux corrigé et amendé le cas échéant.

Le mémoire de recommandations retenues, corrigé et amendé le cas échéant.

Tranche conditionnelle :

1. Rédaction des postes décrivant des ouvrages, des dispositifs ou des dispositions à intégrer dans les cahiers des charges.

2. Appréciation des propositions et solutions présentées au PA dans le cadre des ouvrages, dispositifs ou dispositions ayant été intégrées dans les cahiers des charges.

Article 13. Critères d'attribution

Le PA déterminera celle qui est économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères énumérés ci-après et de leur pondération respective.

CRITÈRE 1 : EQUIPE, COMPTANT POUR 10 POINTS

La qualité de l'équipe appréciée, à travers les aspects suivants :

- Les compétences offertes et disciplines couvertes : /2 points
- Sa capacité à intégrer des outils performants d'analyse : /5 points
- Le soumissionnaire démontrera sa connaissance de solutions mises en application dans des contextes similaires dans le monde. /3 points

CRITÈRE 2 : METHODOLOGIE, COMPTANT POUR 40 POINTS

Le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à élaborer une méthode de travail judicieuse et adaptée au sujet de l'étude.

Le soumissionnaire devra démontrer sa capacité à établir une étude de diagnostic (dont sa cartographie) et de produire des recommandations en termes de mise en œuvre de dispositifs, d'ouvrages ou de dispositions pratiques. /30 points

Le soumissionnaire illustrera son propos à travers 2 références qu'il juge pertinentes et qui démontre le bienfondé de sa méthode : Soit 5 points / référence

CRITÈRE 3 : MAITRISE DE PLANNING, COMPTANT POUR 30 POINTS

En fonction de sa méthodologie l'équipe démontrera le réalisme du planning proposé.

CRITÈRE 4 : LE MONTANT DU PRIX, COMPTANT POUR 20 POINTS

Le critère « coût » sera évalué sur base de la règle de proportionnalité suivante :

$$B = [P(+bas) / P(offre)] \times Z$$

B = le nombre de points obtenus par l'offre examinée

P(+bas) = le montant de l'offre régulière la plus basse

P(offre) = le montant de l'offre examinée

Z = la pondération pour le critère prix.

L'offre présentant le prix le plus bas obtient le maximum de points pour ce critère.

Les cotations obtenues pour chaque critère d'attribution par le soumissionnaire seront additionnées. Le marché sera attribué au soumissionnaire qui obtient la cotation finale la plus élevée.

PARTIE 2 : DISPOSITIONS TECHNIQUES ET FONCTIONNELLES

1.2 Contexte général

Dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Les Marolles », la Ville de Bruxelles est chargée d'inviter des candidats à soumettre leur meilleure offre pour une étude sur la propreté dans l'ensemble du périmètre dudit contrat de quartier.

Le sujet de l'étude : Traiter la question de la propreté et la problématique des déchets dans le quartier.

Le calendrier de l'étude fera l'objet d'une proposition du BE.

1.3 But du marché

1.3.1 Description de l'étude

1.3.1.1 Etat des lieux

L'étude portera sur une analyse de la gestion des flux des déchets dans le périmètre du Contrat de Quartier Durable « Les Marolles » et abordera les objets suivant :

1. Analyse des dispositions préventives et dispositifs de gestion en matière de propreté en concertation avec :

- a. La cellule Commerce de la ville de Bruxelles
- b. L'association des marchands du Jeu de Balle
- c. Les Habitants
- d. Le CPAS

2. Gestion existante des déchets non utilisables et non recyclables.

3. Analyse des modèles belges et européens en matière de prévention et de gestion des déchets dans l'espace public à l'échelle d'un quartier et d'une ville.

4. Un mémoire sera dressé dont le sujet sera d'objectiver les quantités, les flux et les typologies dans le périmètre du CDQ les Marolles (voir inventaire)

Périmètre du CQD LES MAROLLES

Le périmètre du Contrat de Quartier Durable Les Marolles est localisé le long du tracé suivant : la rue de Tanneurs au départ du boulevard du Midi, la rue St Ghislain, la rue Blaes, le rue Haute, la rue du Temple, la rue des Minimes, la rue du Faucon, la rue Wynants, la rue aux Laines, la rue Héger-Bordet, le Boulevard de Waterloo et le Boulevard du Midi jusqu'au croisement avec la rue des Tanneurs.

1.3.1.2 Recommandations

L'étude aura pour but de dégager des recommandations pouvant être déployées dans le quartier à travers des projets pouvant le cas échéant valider le projet d'un dispositif de ramassage, de stockage, de triage et d'éventuel réemploi des déchets.

L'étude permettra de mettre en place une politique particulière de prévention, de contrôle et de réajustement en matière de propreté.

L'étude s'appuiera sur des documents graphiques en cartographiant les recommandations en fonctions des types de déchets.

1.3.1.3 Propositions

L'adjudicataire compilera une liste de propositions concrètes de mise en place d'actions et de dispositifs.

L'adjudicataire devra émettre, le cas échéant, un avis circonstancié sur le bien-fondé de la localisation des dispositifs envisagés dont notamment celui d'une ressourcerie.

1.4 Prestations / produits

1.4.1 Mémoires

L'adjudicataire produira les mémoires d'état des lieux et de recommandations.

Ces mémoires seront accompagnés de tous les éléments que le BE jugera nécessaires de produire à la bonne documentation et illustration.

L'étude ne sera pas qu'une description textuelle et chiffrée, elle sera également figurée par cartographie.

En outre, les 3 mémoires, Etat des lieux, Recommandations et Propositions, seront soumis à l'avis de Bruxelles Propreté. L'adjudicataire opérera les corrections en fonction des remarques émises par Bruxelles Propreté et en concertation avec le PA.

1.4.2 Présentation

Une présentation sur support papier et électronique permettant de pouvoir adresser l'état des lieux et les recommandations aux habitants, aux associations, aux services techniques de la ville ainsi qu'aux décideurs concernés.

1.4.3 Rédaction de clauses techniques

L'adjudicataire listera en concertation avec le PA les projets du Contrat de quartier pouvant faire l'objet d'une implémentation des recommandations de l'étude.

Le soumissionnaire assurera la rédaction de clauses techniques à insérer aux cahiers de charges pour les ouvrages, dispositifs ou dispositions ou études devant être mise en œuvre dans le cadre du Contrat de Quartier Durable «Les Marolles».

1.4.4 Assistance

Une assistance sera assurée à travers une prise de conseil sur les solutions retenues dans les projets désignés dans le cadre du CQD Les Marolles.

1.4.5 Langue

Tous les documents et prestations seront bilingues - néerlandais et français

Volet 6 : actions participatives

CAR Diffuse une proposition de règlement pour les appels à initiatives dont le thème est « Les marolles numériques ».

Volet 7 : actions de coordination

ECHEV Présente le chef de projet du CQQ qui succède à ce poste depuis le 1 juin 2018

CAR Signale qu'un Coordinateur socio-économique sera très prochainement engagé selon la procédure Ville.

BUDGET

Voir annexe lettre de notification du Gouvernement de la RBC

PLANNING

L'année 0 est terminée, les 50 mois commencent en août.

- a. AOÛT 2018 à OCTOBRE 2022 = 50 mois d'exécution.

Lancement des procédures de désignation de BE

- b. OCTOBRE 2022 à MARS 2025 = 30 mois de mise en œuvre des projets immobiliers et voirie.
- c. AVRIL 2025 à SEPTEMBRE 2025 = 6 mois de justifications administratives et financières.

CALENDRIER

CAR Propose une occurrence à établir avec les membres de la COQ.

DOCUMENTS

CAR Propose de réfléchir à une méthode de communication et d'information complémentaire au site de la ville.

DOCUMENTS DIFFUSÉS

- Présentation du dossier du programme des actions validé par la RBC.
- Une proposition du Règlement participatif.
- Une proposition d'information synthétique avec le plan des actions approuvées du CQD.

DOCUMENTS À PRODUIRE

- Planning général des actions et projets.
- Règlement participatif du projet 4.1 Opération transversale de végétalisation et perméabilisation du quartier.
- Job Description et ouverture de la vacance pour l'engagement d'une Coordinatrice ou d'un Coordinateur Socio-économique.

DOCUMENTS À VALIDER

- PV de la COQ 8.

QUESTIONS RÉPONSES

Intervention 1

1. La plaine de l'Escargot pourrait-elle faire du participatif ?

La plaine des Escargots est un projet 'd'accompagnement' qui financera une partie d'un projet plus conséquent de rénovation de cette plaine envisagé par le Service Jeunesse et la voirie.

La partie dévolue au CQD sera menée en concertation avec les riverains et les usagers de l'espace. En ce qui concerne les autres travaux, il faudra interroger le service Jeunesse.

2. Qui va assurer la mise aux normes des logements ?

Ce projet est lié à 2 actions, la première est le point logement, la seconde phase sera la rénovation d'un bien immobilier (pas de rénovation structurelle lourde).

Le point logement sera le relais administratif :

pour l'aide à la valorisation du bien (conseils dispensés par des professionnels sur les possibilités de valorisation du bien) ;

pour l'obtention de primes à la rénovation.

Si le propriétaire le décide, il peut solliciter l'asbl Renobru pour des travaux de remise aux normes, mais alors il s'engage à louer son bien à travers une AIS.

3. Quel est le bureau d'étude désigné pour la propreté ?

L'analyse de l'offre a été faite, la désignation du BE est passée au collège et Conseil de la Ville, le bon de commande sera délivré sous peu.

Il s'agit d'un bureau expert en la matière qui répond à tous les critères exigé dans le CSC.

Intervention 2

4. Concerne le slide n°5 socio-économique : quid Brigade des planteurs ?

Cette dénomination est une idée dont on a oublié d'effacer la trace dans le PPT, elle sera corrigée.

5. Le permis régional donne des mesures qui s'éloigne ou pas de ce que le conseil communal a voté → souhait d'obtenir le texte. La question sera posée à la Région.

La lettre de notification est accessible sur le site de la région. La Cellule CAR se renseigne pour savoir si l'on peut la diffuser sur la page du CQD Les Marolles.

Intervention 3

6. Rien de ce qui a été exposé ici n'a été approuvé : 1. L'étude sur la propreté (appel à projet + désignation du bureau d'étude) ; 2. L'idée de l'enquête réalisée par les habitants avec l'aide des chercheurs de l'ULB (IGEAT + sociologues) ; 3. Rendre publique la recherche afin que chacun puisse prendre connaissance de la direction prise.

L'étude sur la propreté est un projet émanant des débats menés en COQ.

L'étude sera menée avec tout un volet de consultation des habitants, mais c'est un bureau d'études spécialisé qui condensera les avis..

Il sera difficile de rendre publique l'évolution du dossier en temps réel mais des réunions de travail et d'information seront organisées dans le cadre de cette étude.

Intervention 4

7. On parle d'informations statistiques, de reportage sociologique... A remarquer que l'étude ne se réduit pas à un comptage. Quelles sont les recommandations sur base de ce qui a été réalisé à l'extérieur et à l'étranger ? Peut-on avoir accès au cahier des charges ?

De larges extraits sont diffusés dans le présent PV répondant à cette question.

Intervention 5

8. Quel va être le poids des habitants sur le bureau d'étude ?

Voir extrait du CDC

Intervention 6

9. Quel est le délai prévu pour l'étude sur la propreté

Les offres variaient entre 3 et 6 mois, 3 mois ont été retenus

Intervention 7

10. Concernant le restaurant social, un budget d'1 million a été prévu pour l'achat d'un local. Est-ce toujours d'actualité ?

Oui mais il faut regarder ce qu'il y a dans ce million : frais d'études, révision des prix, bureau de contrôle et assurance, il reste en fait 650.000 euros hors TVA pour acquérir et rénover ou construire un restaurant, ce qui est juste (soit 350m² à 1.860 euros/m² acquisition comprise !).

11. L'action sur les logements vides (association locale en répertorie une 60aine). Besoin d'un budget socio-économique pour mener une action afin que les logements vides reviennent aux AIS.

Il existe le projet Capucin qui offre la possibilité de transformer un bâtiment à l'abandon en logements (voir façade arrière). Si ce projet ne parvenait pas à se faire, le budget pourrait être réalloué à un projet de rénovation d'immeuble vide pour le transformer et le mettre en location sous forme de nouveaux logements de type social.

12. Concernant le participatif, de combien les montants ont-ils été augmentés ? Une enveloppe de 50.000 euros a été octroyée pour d'autres projets. Qu'en pense la Région ?

Une somme de 125.000 euros n'avait pas été affectée, la Région a demandé qu'elle le soit au profit du participatif. Aucune somme dans le cadre du CQD n'a été allouée antérieurement à l'approbation du dossier par la Région pour le participatif. Les projets doivent rentrer dans le cadre d'un règlement validé par la DRU suite à la lettre de notification de subvention. Aucun engagement avant la date de validation du programme ne pourra être validé par la DRU.

13. Comment imaginez-vous le rôle de la COQ ?

Chaque Chef de projet a son mode de fonctionnement, nous proposons de retravailler la méthode notamment en ce qui concerne la communication et l'information. Il serait avantageux d'établir une occurrence de tenue des COQ. Dans la présentation il fut clairement indiqué les niveaux de participation par type d'actions et de projets à développer.

Intervention 8

14. Pourquoi ne pas reprendre des restaurants du quartier qui ont déjà fait leur preuve et sont à remettre ? Exemple, le Renard bleu (pas de porte de 135.000 euros).

Toute proposition de lieu sera examinée et toute suggestion est la bienvenue. La Ville reste le porteur du projet et demandera à une personne qui a l'expérience de ce type de projet de superviser celui-ci.

15. Les restaurants sociaux ont-ils fait leur preuve ? Existe-t-il des chiffres le confirmant ?

Les résultats sont probants dans tous les projets portés dans les différentes communes de la Région. On parle de 80% de réinsertion dans le monde du travail après la formation dans le restaurant Hazewee à Laeken par exemple.

Intervention 9

16. Qu'en est-il de la communication de planning et du ROI ?

Le ROI repassera au Collège/Conseil après une réunion AG, afin de clarifier les membres exacts de la COQ. Le chef de projet s'engage à améliorer la communication.

Intervention 10

17. 60 logements vides sont constatés.

L'action « point logement » et l'action transversale de rénovation servent à cela : les propriétaires désireux de rendre salubre leur bien pourront le faire, et les louer via une AIS.

Intervention 11

18. Ne peut-on introduire uniquement des appels à projets numériques ?

Oui. Lors du premier cycle le thème est le numérique, mais dans le cadre d'une action festive ou culturelle participative, rien n'est dit que l'on ne pourrait pas prendre le contre-pied du numérique. Les projets doivent interroger cet aspect notamment parce qu'une fracture numérique est diagnostiquée dans le quartier. Ce thème est suffisamment large pour que tous les champs des activités contemporaines sont touchés.

Intervention 12

19. Y a-t-il d'autres fiches projets externalisées ?

Il n'y a pas de projet sans finalité décrite, il existe bien des projets de type participatifs dont les actions et initiatives restent à définir dans les enveloppes budgétaires fixées.

Intervention 13

20. Retour sur la question des restaurants sociaux... Beaucoup de restaurants à missions similaires (le Schieven Architek) ont besoin de financement. Lorsqu'est évoqué la question du « contrôle social » qu'exercent ces restaurants sociaux (modèle CQD), de quelle manière cela a-t-il lieu ? Un budget de 1 million est consacré à ce poste. De plus, cela risque de mettre en concurrence les autres restaurants actuels du quartier.

Aucun restaurant dans les Marolles ne joue le même rôle pour l'instant que le projet dont on parle. Il ne s'agit pas d'un restaurant social mais à économie sociale dont le rôle est la réinsertion sociale de personnes infra-qualifiées par l'apprentissage du métier.

Pour l'instant, nous focalisons l'implantation de ce restaurant autour des espaces où il manque un contrôle social naturel même en journée. Le sous-quartier Lacaille Fleuriste (agora square) répond par exemple bien à une excentricité par rapport aux restaurants des rues Haute et Blaes, et à cette caractéristique de manque de contrôle social naturel.

Le restaurant 'De Schieven Architek't est en cours de rénovation et la Régie Foncière avait passé un accord avec un occupant avant la CQD.

Intervention

21. Concernant les espaces publics, pourquoi la thématique de leur appropriation par les femmes ?

Cette thématique n'est pas du tout nouvelle. (voir slides de la présentation concernant ce point).

Les marches exploratoires ont été menées bien avant l'approbation du dossier de base par la Région. En outre, cet aspect est une demande formelle de la Région dans tous les CQD.

Intervention

22. Comment sera diffusé l'appel à initiatives citoyennes ?

Dès que le Collège & Conseil de la Ville approuvent le règlement, celui-ci sera diffusé le plus largement possible sur les sites de la Ville et via un toutes-boites qui sera distribué dans la foulée.

Tous les renseignements ou formulaires sont disponibles chez le Chef de Projet.

Les conclusions sont apportées par l'Echevine des CQD qui insiste sur la dynamique d'inclusion portée par le CQD Les Marolles et informe du prochain rendez-vous pour l'A.G. en automne.